



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 65 – SEPTEMBRE 2015
Recueil publié le 30 septembre 2015

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N°65 – SEPTEMBRE 2015
Recueil publié le 30 septembre 2015

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

- Arrêté N°15-CAB-642 portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de la Roche sur Yon.



PRÉFET DE LA VENDÉE

Arrêté n° 15-CAB-642

Portant ouverture à titre exceptionnel et momentané au trafic aérien international de l'aérodrome de la Roche sur Yon.

**Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Aviation Civile ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1998 modifié, portant ouverture des aérodromes au trafic aérien international, article 6 ;

Vu la réponse dérogatoire d'ouverture au trafic aérien international hors espace Schengen de l'aérodrome de La Roche sur Yon, définie par les instructions du Ministère de l'Intérieur en date du 10 avril 2014 ;

Vu la demande adressée le 15 septembre 2015 par laquelle la société SDAVIATION, sise sur l'aérodrome René Couzinet de La Roche sur Yon (85000), sollicite l'ouverture temporaire au trafic international de cet aérodrome, les jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2015 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes en date du 22 septembre 2015 ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée en date du 22 septembre 2015 ;

Vu l'avis de Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes en date du 25 septembre 2015 ;

Vu l'arrêté n° 15-DRCTAJ/2-491 du 18 septembre 2015 portant délégation de signature à Madame Gwénaëlle CHAPUIS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1^{er} – L'aérodrome de la Roche sur Yon est exceptionnellement et momentanément ouvert au trafic aérien international hors espace Schengen.

Le pilote déclaré de l'aéronef utilisé, E50P PHENOM 100, immatriculé F-HLRY, sera Monsieur Boris PINEAU, Commandant de Bord, né le 3 septembre 1984, de nationalité française.

Les passagers déclarés seront Messieurs Grégory GOUPIL, né le 8 octobre 1983, Jérôme VIAUD, né le 10 août 1972, Samuel ROCHET, né le 12 mai 1977, Gilles AMIAND, né le 31 août 1970, Alexandre AMIAND, né le 8 mars 2001, François PLANTIVE, né le 24 mai 1968, ainsi que Madame Clélia BOUCHER, née le 31 juillet 1990, tous de nationalité française.

L'aéronef en question :

- décollera de La Roche sur Yon le jeudi 1^{er} octobre 2015 à 17h00, et atterrira à l'aéroport de Cranfield (Royaume-Uni) à 18h20 ;
- décollera de l'aéroport de Cranfield (Royaume-Uni) le jeudi 1^{er} octobre 2015 à 23h30, et atterrira à La Roche sur Yon le vendredi 2 octobre 2015 à 00h50.

Article 2 – Madame le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Vendée, Monsieur le Directeur Zonal de la Police aux Frontières de la Zone Ouest à Rennes, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Vendée, Monsieur le Commandant du Centre National des Opérations Aériennes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée ainsi qu'à Monsieur le Délégué Pays de la Loire de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vendée, au Directeur Interrégional des Douanes ainsi qu'au pétitionnaire.

Fait à La Roche sur Yon, le 29 SEP. 2015

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

